

Charte utilisation des pages officielles Facebook et LinkedIn « Communauté Urbaine Creusot Montceau »

Les pages officielles Facebook et LinkedIn de la Communauté Urbaine Creusot Montceau sont un espace ouvert à toutes et à tous. Elles ont pour objectifs :

- d'informer les habitants de la CUCM abonnés à ses pages Facebook et LinkedIn de l'actualité du territoire et les actions de proximité de la CUCM ;
- de promouvoir auprès de la communauté Facebook et LinkedIn abonnées à sa page les actions, manifestations et interventions menées par la CUCM.

Les pages FB et LK de la CUCM sont un vecteur d'informations de masse sur l'actualité de ses politiques publiques. Elles n'ont pas vocation à traiter de cas personnels et particuliers.

« S'abonner » ou « liker » aux pages FB et LK de la Communauté Urbaine Creusot Montceau emporte l'entière acceptation de la présente charte.

1. Utilisation

Pour que cet espace reste un lieu d'échanges citoyens, les utilisateurs sont invités :

- à vérifier que leurs commentaires sont en rapport avec l'objet de l'article posté,
- à discuter entre internautes dans le respect et la tolérance nécessaires à toute forme d'expression publique.

Le service communication de la Communauté Urbaine Creusot Montceau assure l'administration et l'animation des pages officielles Facebook et LinkedIn. A ce titre, il veille à la qualité des échanges et se réserve la possibilité, selon le principe de modération a posteriori, de supprimer les commentaires listés ci-après.

Sont proscrits des échanges :

- les atteintes au respect des contributeurs et à l'honneur des personnes physiques et morales dont il est fait mention sur cette page,
- les attaques à caractère personnel à l'égard des femmes et hommes politiques et élus ou agents de la collectivité,
- tout message à caractère commercial, raciste, agressif, abusif, diffamatoire, obscènes, pornographiques, contraire à l'ordre public ou injurieux,
- les atteintes aux droits d'auteur et droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit à l'image et au respect de la vie privée et de manière générale toute atteinte à une disposition législative ou réglementaire en vigueur.

2. Le bon usage

Chaque internaute qui souhaite s'exprimer sur les pages officielles Facebook et LinkedIn « Communauté Urbaine Creusot Montceau » doit :

- Veiller à ce que les commentaires qu'ils publient correspondent bien au sujet de discussion.
- S'exprimer dans un langage clair et compréhensible par le plus grand nombre. Ainsi, ils sont invités à ne pas abuser des abréviations, du langage SMS et des majuscules car TROP DE MAJUSCULES DONNENT LE SENTIMENT QUE L'ON CRIE !!
- Éviter de dupliquer les contenus, afin de ne pas « spammer » la page et ses utilisateurs.
- Cette page étant un espace d'échanges et de partages, éviter les "trolls" ou les discussions stériles.
- Citer leurs sources et vérifier leurs informations avant la publication d'un commentaire pour ne pas participer à la propagation de rumeurs.
- S'exprimer poliment. Les insultes, l'agressivité et la provocation sont bannis de cette page.

3. Les règles de l'interaction

3.1 Les publications sur le mur

Les internautes ne sont pas autorisés à poster leurs publications sur le mur de la page de la Communauté Urbaine Creusot Montceau. Ils peuvent, en revanche, commenter une publication et envoyer un message privé.

3.2. Les commentaires et les messages privés

Les commentaires doivent être écrits dans un langage compréhensible par tous et respecter le bon usage.

Les pages officielles Facebook et LinkedIn sont un support de communication au même titre que le site internet ou le magazine de la Communauté Urbaine Creusot Montceau. Toute interpellation des services ou des élus doit donc être adressée à la Communauté Urbaine Creusot Montceau :

- Par courriel : info@creusot-montceau.org
- Par téléphone :
 - Au 03 85 77 51 51, standard de la Communauté Urbaine Creusot Montceau du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
 - Au 0 800 216 316, N° Vert de la communauté urbaine pour toute question relative au tri, à la collecte des déchets, aux déchetteries, à l'entretien et la propreté de la voirie du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

3.3. Modération

L'utilisateur Facebook et LinkedIn, en consultant, suivant et interagissant par des commentaires avec la page, accepte sans réserve la présente charte et s'engage à la respecter lors de chacune de ses visites sur le mur d'actualité de la page tout en respectant les conditions d'utilisation de Facebook : <https://www.facebook.com/legal/terms> et de LinkedIn: <https://fr.linkedin.com/legal/user-agreement> .

La Communauté Urbaine Creusot Montceau se réserve le droit de supprimer a posteriori les commentaires ne répondant pas à la présente charte.

Compte tenu des règles énoncées ci-dessus, le modérateur de la page se réserve le droit de masquer ou de supprimer des commentaires de des pages Facebook et LinkedIn s'ils ne respectent pas cette charte. Il se réserve également la possibilité, en dernier recours, de bannir de la page tout utilisateur qui violerait ces règles et qui n'interviendrait sur la page que pour perturber l'action d'information de la communauté urbaine. Ce bannissement revêt un caractère définitif.